



## SAGE DU BASSIN VERSANT DU LOIR

---

Commission Locale de l'Eau

6 septembre 2013 – A Vendôme

### Compte-rendu de réunion

Le 6 septembre 2013, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant du Loir s'est réunie à Vendôme, sous la présidence de Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Président de la CLE.

Liste de présence : cf. [Annexe 1](#)

#### Ordre du jour :

- Points d'informations
- Rappel : qu'est-ce qu'un SAGE ?
- Renouvellement de la CLE
- Présentation du rapport d'activité de la CLE – année 2012 (pour validation)
- Présentation du projet de SAGE – PAGD et règlement (pour validation)
- Présentation du rapport d'évaluation environnementale (pour validation)
- Information sur le calendrier et les prochaines étapes

Mr Guy-Michel CHAUVEAU, Président de la Commission Locale de l'Eau ouvre la séance en rappelant le riche travail de concertation engagé depuis le commencement de l'élaboration du projet de SAGE et la volonté d'associer l'ensemble des acteurs concernés par ce grand territoire. Il fait également part de la nécessité de disposer de moyens suffisant en vue d'assurer la mise en œuvre future du SAGE.

Mr Frédéric TRICOT élu de Vendôme et vice-président de la CLE fait part de sa fierté d'accueillir cette séance, constituant l'aboutissement d'une longue démarche d'élaboration. Il profite de l'occasion pour porter à la connaissance des membres de la CLE plusieurs éléments de contexte relatifs à la préparation de la conférence environnementale de septembre ainsi qu'au projet de loi de décentralisation attribuant la compétence de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations aux communes ».

- **Ordre du jour n°1 : Renouvellement de la CLE**

Pour rappel, afin de sécuriser la procédure d'approbation du projet de SAGE, la Commission Locale de l'Eau avait sollicité en mars dernier, les services de la préfecture de la Sarthe pour procéder à une mise à jour de l'arrêté de composition de la CLE (essentiellement pour le collège des élus).

Après consultation de l'ensemble des assemblées représentatives, l'arrêté inter-préfectoral portant composition de la CLE du SAGE Loir a été signé le 29 août 2013. A cette occasion, dix nouveaux membres intègrent le collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (ou collège des élus). Le nombre de sièges reste inchangé avec 72 membres.

- **Ordre du jour n°2 : Rapport d'activité de la CLE – année 2012 (pour validation)**

Conformément à l'article R.212-34 du code de l'environnement, la CLE se doit de rédiger un rapport annuel de ses travaux, orientations, résultats et perspectives. Ce rapport est adopté en séance plénière puis transmis aux Préfets concernés et au Comité de bassin. Il est précisé qu'une fois le SAGE approuvé, ce rapport constituera un outil de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du SAGE.

Il est proposé aux membres de la CLE de faire part d'éventuelles remarques concernant le document en question d'ici le 21 septembre. En l'absence d'objections d'ici cette date, le rapport d'activité sera considéré comme validé.

Pour information, le rapport est consultable sur le site du SAGE Loir, ou directement via le lien suivant : [http://www.sage-loir.fr/IMG/CR%20reunions%20CLE/Bilan%20Annuel%202012\\_SAGELoir\\_V1.pdf](http://www.sage-loir.fr/IMG/CR%20reunions%20CLE/Bilan%20Annuel%202012_SAGELoir_V1.pdf).

- **Ordre du jour n°3 : Présentation du projet de SAGE (pour validation)**

Mr DELAUNAY, revient rapidement sur les fondements du SAGE, son organisation et présente un bilan de la participation depuis le commencement de l'élaboration du SAGE. Après un rappel du cadre réglementaire, de la portée des documents et de la méthodologie appliquée, le projet de SAGE est présenté par Jacques MARREC (bureau d'études SCE).

Pour rappel, une première présentation détaillée du projet avait eu lieu le 8 février 2013. Cette séance avait permis de procéder aux derniers arbitrages.

### **1- Enjeu n°1 : Maîtrise d'ouvrage et portage du SAGE**

Mr THIBAUT, souligne l'importance de disposer de maîtres d'ouvrage opérationnels sur l'ensemble du territoire. Il rappelle toutefois que la structuration à l'échelle des sous-bassins versant ne doit pas porter atteinte aux maîtres d'ouvrage déjà engagés dans des processus de ce type.

Il est effectivement précisé qu'il s'agit de s'appuyer sur les actions en cours, et de suivre le principe de subsidiarité pour assurer la mise en œuvre locale du SAGE.

### **1- Enjeu n°2 : Qualité physico-chimique des eaux**

Mme HALLOIN-BERTRAND, souhaite apporter quelques précisions quant à l'évolution des classements en zones vulnérables nitrates. Elle indique que dans certains secteurs notamment en Indre-et-Loire, il ne s'agit pas nécessairement d'une dégradation de la qualité des eaux, mais plutôt d'un changement de références (nouvelles valeurs seuil).

Rappelant les efforts déjà engagés en termes de pratiques, Mme MANCEAU regrette le manque de considération vis-à-vis des acteurs agricoles. Elle s'interroge par ailleurs sur la capacité du SAGE à fixer des objectifs de conversion des pratiques agricoles (agriculture biologique ou intégrée...) alors même que les politiques agricoles fixent leurs propres objectifs.

Mr CHAUVEAU, reconnaît les efforts engagés par le monde agricole, mais tient à rappeler le constat de dégradation de la qualité des eaux établi lors de l'état des lieux/diagnostic et justifiant le présent projet. Par ailleurs, il est rappelé que les acteurs agricoles ont été largement associés à l'élaboration du projet de SAGE que ce soit dans les groupes de travail thématiques ou dans les instances de décisions. A ce titre, les points de discussions évoqués ont été discutés en validés au sein de ces instances.

Mr TRICOT indique que le SAGE n'est pas là pour bloquer toute activité économique. Dans ce cadre, les objectifs qui ont été fixés apparaissent plutôt réalistes.

Craignant des contraintes supplémentaires pour les agriculteurs, Mme HALLOIN-BERTRAND s'interroge sur la possibilité de fixer des objectifs de conversion vers d'autres systèmes agricoles dans un projet de SAGE. En outre, elle signale l'existence de démarches en cours sur certains captages dont il conviendra d'assurer la cohérence.

Mr MARREC, indique en réponse que les dispositions inscrites au PAGD n'ont pas de caractère prescriptif (rappel des engagements du Grenelle). Il s'agit en effet davantage d'une ligne directrice fixée par la CLE en vue d'atteindre le bon état des eaux. En ce sens, il tient à rappeler l'état initial mis en évidence lors de l'état des lieux.

Mr BONIOU, signale que la question des pollutions diffuses constitue une préoccupation croissante du Comité de Bassin Loire-Bretagne qu'il convient d'aborder de manière transversale. Il précise par ailleurs que les contrats territoriaux qui peuvent être mis en place sur certains bassins d'alimentation de captages ou sous bassins versants, constituent des outils de mise en œuvre du SAGE. A ce titre, une cohérence doit naturellement être recherchée entre le SAGE et ces programmes.

Au regard de la priorisation des actions sur les pollutions diffuses nitrates, Mr COINTRE s'interroge sur les délais de mise en compatibilité proposés d'amont en aval (2016-2018) et leurs liens avec les délais de bon état.

Mr MARREC indique en réponse que les secteurs ont été ciblés afin de hiérarchiser les actions en insistant sur les secteurs les plus problématiques. Toutefois, il ne s'agit en aucun cas de désengager les acteurs locaux qui souhaiteraient mettre en œuvre des actions de réduction des pressions sur d'autres secteurs moins prioritaires.

Mr TRICOT, souligne le manque voire l'absence de maîtrise d'ouvrage en mesure de porter des programmes d'actions pollutions diffuses sur ces secteurs.

Mr CHAPRON indique qu'il convient de veiller à comparer les bénéfices de captages d'alimentation en eau potable de surface par rapport aux captages souterrains.

Mr MARREC répond que les problèmes sur les forages souterrains concernent plus l'amont du territoire et qu'il appartient de la responsabilité des schémas départementaux (SDAEP) de planifier la gestion de la ressource en eau potable.

Mme HALLOIN-BERTRAND, souhaite attirer l'attention des membres de la CLE quant au coût des inventaires bocagers. Elle indique par ailleurs, qu'il convient d'éviter un classement généralisé des haies en Espaces Boisés Classés (EBC) sous risque d'empêcher toute valorisation économique.

Mr TRICOT rejoint les propos précédents concernant le coût des inventaires. Il signale en revanche, qu'il appartient aux élus locaux d'intégrer les contraintes associées à un éventuel classement lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

## **2- Enjeu n°2 : Qualité des milieux aquatiques (morphologie/continuité)**

Considérant l'absence d'état de référence, Mme WEIL-BARAIIS remet en cause le lien entre qualité de l'eau et morphologie. Elle demande par ailleurs à ce que le rôle des ouvrages en terme d'écrêtement des crues soit reconnu.

En réponse, Mr TRICOT, tient à modérer les propos sur l'effet potentiel des ouvrages en termes d'écrêtement des crues. Comme évoqué à plusieurs reprises lors des réflexions sur l'élaboration du SAGE, si certains ouvrages peuvent avoir un effet sur des crues de très faible intensité, ils sont en revanche transparents au-delà d'un certain débit, donc sans effet.

Mr MARREC précise que le classement des cours d'eau en listes 1 et 2 au titre du L.214-17 du CE doit être pris en compte, mais également l'opportunité d'intervention. Ce travail opérationnel mené dans le cadre des contrats locaux, doit être effectué au cas par cas en associant les propriétaires d'ouvrages et en conservant une vision bassin versant.

Au regard de la disposition CE.4 visant l'harmonisation des procédures de gestion coordonnées des vannages, Mr DACHARY s'interroge sur l'objectif poursuivi par la CLE en terme de restauration de la continuité écologique. Il rappelle l'ordre de priorité inscrit dans le SDAGE à prendre en compte dans le traitement des ouvrages hydrauliques transversaux afin de garantir l'atteinte des objectifs de résultat en matière de transparence migratoire à long terme et de circulation sédimentaire, à savoir : l'effacement, l'arasement partiel, l'ouverture et transparence par gestion d'ouvrage, et en dernier lieu l'aménagement de dispositifs de franchissement. Il indique qu'il existe déjà des données d'inventaires d'ouvrages et que les contrats territoriaux intègrent bien ces problématiques.

Il est rappelé l'objectif de bon état des eaux, qui implique une prise en compte efficace de la problématique continuité écologique, comme en témoigne l'objectif ambitieux de réduction du taux d'étagement fixé par la CLE dans sa disposition CE.6. La gestion coordonnée des ouvrages est une des dispositions, parmi d'autres, permettant d'améliorer la continuité écologique.

Mme HALLOIN-BERTRAND demande à ce que la carte 1 du règlement, reprenant les réservoirs biologiques identifiés dans le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015, soit révisée en prenant en compte les classements BCAE établis par département. Cette carte étant considérée, selon la profession, comme une « base de travail ».

Mr STEINBACH, précise l'origine de la carte des réservoirs biologiques inscrite au SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015. Il indique que si cette carte constitue bien une base de travail pour l'élaboration des classements au titre du L.214-17 du code de l'environnement, c'est avant tout un élément de

connaissance, identifiant les secteurs au sein desquels les espèces animales et végétales vont trouver l'ensemble des habitats nécessaires à l'accomplissement de leur cycle biologique (reproduction, abri-repos, croissance, alimentation). A ce titre, elle peut tout à fait être mobilisée à d'autres fins que la continuité écologique.

Pour information, le SDAGE Loire-Bretagne définit les réservoirs biologiques sur la base d'aires présentant une richesse biologique reconnue (inventaires scientifiques ou statuts de protection) et la présence d'espèces patrimoniales révélatrices d'un bon fonctionnement des milieux aquatiques en termes de continuité écologique.

Mr TRICOT précise qu'il ne s'agit pas d'interdire tout projet, mais bien d'évaluer l'opportunité d'intervenir au cas par cas via une approche intégrée de bassin prenant en compte l'ensemble des enjeux associés (environnementaux, patrimoniaux, socio-économiques...). En outre, il est rappelé que le cadre réglementaire s'applique pour tout projet relatif aux cours d'eau dans le cadre de la loi sur l'eau et du code de l'environnement (étude d'impact local).

Il admet que des ouvrages avaient historiquement une utilité mais que les usages ont évolué. L'Etat et certaines collectivités ont même parfois remplacé des vannages, mais depuis la DCE, le SDAGE et la loi sur l'eau ont fait évoluer les objectifs environnementaux. Il s'agit de travailler au cas par cas avec les propriétaires et différents partenaires de façon modérée, pragmatique, après concertation et études, ceci en prenant en compte l'ensemble des paramètres, dont les activités humaines.

Mr CHAUVEAU précise que le règlement a bénéficié d'une rédaction approfondie, en relation étroite avec les services de l'Etat, pour laisser une marge de manœuvre à l'instruction des dossiers au cas par cas.

### **3- Enjeu n°3 : Zones humides**

Défendant un maintien des niveaux d'eau, Mr WEIL note une contradiction entre le souci de préserver les zones humides et les dispositions visant une réduction du taux d'étagement (exemple du Marais de Cré/Loir).

En réponse, Mr MARREC rappelle que les effets induits par les interventions sur les ouvrages hydrauliques transversaux seront à évaluer au cas par cas via dans un premier temps le diagnostic partagé (grille multicritères) puis, si nécessaire, une étude d'impact.

### **4- Enjeu n°4 : Gestion quantitative**

Mr BROSSARD, souligne l'intérêt de disposer d'une commission inter-SAGE permettant de traiter des problématiques partagées par le SAGE Nappe de Beauce et le SAGE Loir. Il souhaite que celle-ci soit mise en place rapidement afin de suivre les réflexions relatives au déplacement des forages proximaux de l'Aigre et de la Conie. Il indique que les débits de crise sont passés de 500 à 180 l/s, ce qui pose problème. Il rappelle à ce titre que la nappe de Beauce constitue l'une des principales sources d'alimentation du Loir.

Mme BEVIERE est favorable à un renforcement des liens entre les deux SAGE sur ces sujets. La question des débits est à retravailler en concertation. Elle indique qu'un problème de financement a retardé la question du déplacement de ces forages impactant.

### **5- Enjeu n°5 : Inondations**

Mr CHAUVEAU renvoi aux résultats de l'étude inondations sur le Loir qui a été menée par l'Etablissement public Loire à la demande de la CLE jusqu'en juin 2013. Pour information, cette étude est disponible sur le site Internet du plan Loire (<http://www.plan-loire.fr/fr/les-plates-formes/prevention-des->

[inondations/etude-globale-bassin-du-loir/index.html](#)). Il remercie Mme GASPARI pour son implication dans cette étude.

Mr BORDIER déplore que le volet inondation soit considéré comme un enjeu secondaire et évoqué trop rapidement.

Soulignant l'intérêt d'une harmonisation des ouvertures de vannages vis-à-vis de la gestion du risque, Mme WEIL regrette toutefois que cette question ne soit traitée qu'en termes de « continuité écologique » (cf. intitulé du groupe de travail).

Il est indiqué que cette disposition est intervenue en premier lieu en réponse à une problématique de prévision des crues identifiée lors de l'étude globale de réduction du risque inondation sur le bassin du Loir. Elle est à ce titre inscrite dans le programme d'actions correspondant. De plus, le groupe de travail constitué pour l'occasion pourra utilement élargir le champ de réflexions aux enjeux associés.

## **6- Evaluation économique du projet de SAGE**

Mr MARREC présente rapidement (faute de temps) les résultats de l'évaluation économique et renvoi au rapport pour y consulter les éléments plus détaillés. Il est précisé que les coûts imputés au SAGE comprennent aussi les actions du scénario tendanciel (assainissement, AEP, programme directive nitrates...).

- **Ordre du jour n°4 : Présentation du rapport d'évaluation environnementale (pour validation)**

Le rapport d'évaluation environnementale est présenté par Mr DELAUNAY. Faisant partie intégrante du projet de SAGE, ce rapport suivra la même procédure d'approbation.

Mme WEIL juge discutable l'analyse des effets du projet sur le développement de l'hydroélectricité et l'atteinte aux paysages.

En réponse, Mr DELAUNAY précise que l'analyse des effets directs et indirects sur les différentes composantes présente certaines nuances non présentées dans cette synthèse. Le rapport d'évaluation environnementale comprend par ailleurs une évaluation du potentiel hydroélectrique du bassin du Loir concluant à un potentiel qualifié de faible pour le bassin du Loir.

Mr TRICOT, rappelle à nouveau qu'il ne s'agit pas de bloquer tout projet de développement hydroélectrique, mais bien d'étudier l'opportunité de chaque projet au cas par cas au regard de l'intérêt général et de leur impacts potentiels sur les milieux aquatiques.

- **Ordre du jour n°5 : Délibération de la CLE sur le projet de SAGE**

Après avoir rappelé les modalités de vote, Mr CHAUVÉAU invite les personnes qui le souhaitent à expliquer leur position avant le vote.

Avis favorables :

- Mr BOISARD juge le projet en cohérence avec les objectifs poursuivis localement par le SMAR Loir en Eure-et-Loir dans le cadre du contrat territorial Loir amont.
- Mr TRICOT relève que ce projet répond à un compromis entre les problématiques économiques et environnementales. Si ce projet ne va pas au-delà du SDAGE, il reste malgré tout le fruit de la

concertation et de compromis sur l'environnement. Cela constitue une première étape réaliste vers l'atteinte du bon état des eaux.

- Mr THIBAUT indique qu'il a suivi les travaux du SAGE depuis le commencement et reconnaît l'intérêt du projet en question qui doit s'appuyer sur les actions locales.
- Mr DACHARY juge le projet en cohérence avec les objectifs de bon état et du SDAGE. Le projet présente également l'intérêt de disposer d'une connaissance partagée du territoire et de ses problématiques.
- Mr FAUVE souligne l'intérêt de la large concertation mise en place autour de ce projet et la richesse des discussions. Il rappelle que ce projet issu d'un compromis entre les différentes parties prenantes, ne présente pas d'incompatibilité majeure avec ce qui se fait actuellement.
- Mme BEVIÈRE fait part de l'intérêt de pouvoir échanger sur ces problématiques et souligne la volonté des acteurs d'aboutir à un compromis dans l'intérêt des milieux aquatiques. Elle précise que la Région Centre donnera un avis officiel sur le SAGE lors de sa consultation.
- Mr COINTRE soulève la grande écoute lors de l'élaboration du SAGE et le travail sérieux accompli pour aboutir à ce projet.

#### Avis défavorables :

- Mr BORDIER juge le volet inondation bâclé.
- Mme MANCEAU reste sceptique quant aux obligations portant sur la profession agricole, mais indique que son avis pourra évoluer d'ici l'approbation définitive du SAGE à conditions que les remarques formulées soient mieux prises en compte.
- Mme BOUILLY souligne les efforts déjà engagés par la profession agricole et ne juge pas nécessaire d'aller plus loin pour le moment.
- Mr WEIL regrette le manque de cohérence du projet sur la terminologie et le volet continuité écologique.
- Mme WEIL-BARAIIS reconnaît l'intérêt pour l'idée d'un SAGE vis-à-vis de la cohérence de bassin versant. Elle est en revanche déçue quant à la hiérarchisation des actions inscrites au volet inondation et accordant une place secondaire aux projets d'aménagement. Par ailleurs, elle regrette que la question de la gestion coordonnée des vannages soit limitée à une approche « continuité écologique ».

#### Abstention :

- Mr MINIER juge l'approche financière trop rapide au regard des enjeux économiques associés.

Au terme de ces prises de paroles, il est proposé aux membres présents de voter à main levée.

- o Nombre d'inscrits : 72
- o Nombre de personnes présentes : 41
- o Nombre de personnes représentées par mandat : 13
- o Nombres de suffrages : 54
- o Nombres de suffrages exprimés : 52

	NOMBRE DE VOIX	(%)
Favorable	42	80,77
Défavorable	8	15,38
Abstention	2	3,85
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>52</b>	<b>100</b>

➔ **Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Loir (SAGE Loir) est adopté par la Commission Locale de l'eau à la majorité des membres présents ou représentés par mandat (80,77 %).**

- **Ordre du jour n°6 : Prochaines échéances**

Pour information, le projet de SAGE va désormais être soumis à consultation du Comité de Bassin Loire-Bretagne, du COGEPOMI, des Conseils généraux, Conseils régionaux, Chambres consulaires, communes et groupements compétents pendant une période de 4 mois. S'en suivra une phase d'enquête publique d'un mois (période mai-juin 2014). Deux réunions de CLE seront organisées pendant cette phase d'approbation.

Afin de faciliter l'appropriation du projet de SAGE par les élus locaux et la population, il est indiqué que durant cette période les groupements de collectivités pourront faire appel à la cellule d'animation afin de présenter de manière simplifiée le projet devant leurs instances délibératives. A ce titre, un support de présentation simplifié et une note synthétique seront transmis avec le dossier de consultation.

-----

En conclusion de cette séance, Mme BACHELIER, sous-préfète de Vendôme, salue le travail de l'ensemble des acteurs mobilisés autour du SAGE Loir et témoigne de l'honneur de voir se concrétiser ce projet de territoire dans sa circonscription.

Mr CHAUVEAU, Président de la Commission Locale de l'Eau, remercie l'ensemble des personnes ayant participé à l'élaboration de ce projet.

La séance est levée à 12h30.



## ANNEXE 1 : Liste de présence

### COLLEGE DES ELUS (collège n°1) - 38 membres

Titre	Nom	Prénom	FONCTION	Présent	Excusé	Mandat à
Madame	BEVIERE	Monique	Conseillère régionale du Centre	X	-	
Monsieur	BOISARD	Michel	Président du S.M.A.R. Loir 28	X	-	
Monsieur	BORDIER	Claude	Maire de Naveil	X	-	
Monsieur	BRETON	Jacky	Maire de Vibraye	X	-	
Monsieur	CHAUVEAU	Guy-Michel	Président Communauté de Communes du Pays Fléchois	X	-	
Monsieur	DEBALLON	Jean-Yves	Maire de Douy	X	-	
Madame	ENGELHART	Ghislaine	Maire de saint Hilaire La Gravelle	X	-	
Madame	FATIMI	Sandrine	Conseillère municipale de Cloyes-sur-Loir	X	-	
Monsieur	FAUVE	Serge	Maire de Marboué Conseiller général d'Eure-et-Loir	X	-	
Monsieur	GAUJARD	Philippe	Maire de Fontenay sur Conie	X	-	
Monsieur	IMBAULT	Dominique	Maire de Villiers-saint-Orien	X	-	
Monsieur	LASSCHAEVE	Marc	Président Communauté de Communes du Bassin Ludois	X	-	
Monsieur	LOGEAIS	André	Maire de Durtal	X	-	
Monsieur	MARTIN	Patrick	Maire de MOTTEREAU	X	-	
Monsieur	PAPIN	Philippe	Conseiller régional des Pays-de-la-Loire	X	-	
Monsieur	RIVIERE	Michel	Adjoint au maire de Château du Loir	X	-	

Monsieur	THIBAULT	Max	Maire de Fougeré	X	-	
Monsieur	TRICOT	Frédéric	Président du SIERAVL	X	-	
Monsieur	ARNAULT	Luc	Adjoint au maire de la Chartre sur le Loir		X	
Monsieur	BARBIER	Claude	Maire de Ceton		X	
Madame	CHAIGNEAU	Martine	Conseillère générale d'Indre-et-Loire		X	
Madame	COHU-DE-LASSENCÉ	Galiène	Adjointe au maire de Ruillé-sur-Loir		X	
Madame	CÔME	Catherine	Maire de Louestault		X	
Monsieur	DE NICOLAY	Louis-Jean	Conseiller général de la Sarthe		X	
Monsieur	GUERIN	Yves	Parc Naturel Régional du Perche		X	
Monsieur	LEQUIPE	Jean Michel	Adjoint au maire de Couesmes		X	
Monsieur	MANCEAU	Jean-François	Maire de Magny		X	
Monsieur	MARCHAND	André	Conseiller Général du Maine-et-Loire Maire de Briollay		X	
Madame	MARQUET	Elisabeth	Vice-présidente de la Communauté de communes du Loir		X	
Monsieur	MERCIER	Philippe	Président de la Communauté de communes du Pays de Ronsard		X	Mr Claude BORDIER
Monsieur	MERCUZOT	Bernard	Maire d'Alluyes		X	Mr Dominique IMBAULT
Monsieur	MOURET	Jean Pierre	Maire de Troo		X	
Monsieur	NORQUET	Elie	Maire de Meslay		X	Mr Frédéric TRICOT
Monsieur	PILLEFER	Bernard	Conseiller Général du Loir-et-Cher		X	

Monsieur	ROGER	Pierre	Maire de Montoire-sur-Loir		X	
Monsieur	TARANNE	Bruno	Maire de Epeautrolles		X	
Monsieur	TOUCHET	Bernard	Adjoint au maire d'Yvre le Polin		X	Mr Guy-Michel CHAUVEAU
Monsieur	TRICOT	Jean-Paul	Adjoint au maire du Lude		X	Mr Marc LASSCHAEVE

## COLLEGE DES USAGERS (collège n°2) - 18 membres

Titre	Nom	Prénom	ORGANISME	Présent	Excusé	Mandat à
Madame	BOUILLY	Caroline	Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir	X	-	
Monsieur	BOURGET	Thibaut	Nature Centre Environnement - Perche Nature	X	-	
Monsieur	BROSSARD	Michel	Président de la Fédération de pêche et de protection du Milieu aquatique de l'Eure et Loir	X	-	
Madame	HUET	Claudette	Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire	X	-	
Monsieur	COINTRE	Jean François	Sarthe Nature Environnement	X	-	
Monsieur	COISNE	Henri	Chambre régionale de commerce et d'industrie Pays-de-la-Loire	X	-	
Madame	CORVAISIER	Yoann	Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire	X	-	
Monsieur	DACHARY	Alexandre	Fédération de Pêche et de protection du milieu aquatique de la Sarthe	X	-	
Monsieur	DEBROU	Jean-Pierre	Agence de Développement de la Vallée du Loir	X	-	
Monsieur	LIGLET	Eric	UNICEM Pays-de-la-Loire	X	-	
Madame	MANCEAU	Jacqueline	Chambre d'Agriculture de la Sarthe	X	-	
Monsieur	MINIER	Francis	CRCI de la Région Centre	X	-	
Monsieur	PATURAUD	Guy	Fédération de Pêche du Maine-et-Loire	X	-	

Monsieur	WEIL	Jean	Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe	X	-	
Madame	WEIL-BARAIS	Annick	Présidente de l'Association CADVIL	X	-	
Monsieur	DORLENCOURT	Francis	Union Fédérale des Consommateurs de la Sarthe		X	Mr Jean-François COINTRE
Monsieur	LE QUEMENT	Benoit	Agence départementale de développement économique et touristique de la Sarthe		X	Mr Jean-Alexandre DACHARY
Monsieur	PELLETIER	Jacky	Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher		X	Mme Jacqueline MANCEAU

### COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (collège n°3) - 16 membres

Titre	Nom	Prénom	ORGANISME	Présent	Excusé	Mandat à
Monsieur	ANDRE	Marc	DDT du Maine et Loire	X	-	
Madame	BACHELIER	Catherine	Préfecture du Loir-et-Cher	X	-	
Monsieur	BEJON	Bruno	DDT de l'Indre et Loire	X	-	
Madame	BLOUIN	Jean-Marie	Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	X	-	
Monsieur	BONIOU	Pascal	Agence de l'eau Loire-Bretagne	X	-	
Monsieur	DUTHON	Nadine	DDT de la Sarthe	X	-	
Monsieur	HIREL	Philippe	DDT d'Eure et Loir	X	-	
Monsieur	HOUSSIN	Jean-François	Préfecture de la Sarthe	X	-	
Madame	PRINGOLLIET	Aurélie	DREAL Centre	X	-	
Monsieur	STEINBACH	Pierre	ONEMA – délégation interrégionale Centre-Poitou Charente	X	-	
Monsieur	MAILFERT	Guillaume	DREAL des Pays de la Loire		X	Mme Nadine DUTHON
Monsieur	THORNER	Frédéric	DDT du Loir et Cher		X	Mme Catherine BACHELIER
			Préfecture du Maine et Loire		X	Mr Marc ANDRE

			Préfecture de bassin Loire-Bretagne, Préfecture de région Centre		X	Mme Aurélie PRINGOLLIET
			Préfecture de l'Indre et Loire		X	Mr Bruno BEJON
			Préfecture de l'Eure et Loir		X	

## PERSONNES ASSOCIEES

Nom	Prénom	ORGANISME - FONCTION
HALLOIN-BERTRAND	Isabelle	Chambres d'agriculture 37 et 41
CHAPRON	Bernard	Membre du CADVIL
FOISSET	Sylvie	La Nouvelle république (journaliste)
MARREC	Jacques	Bureau d'études SCE
GASPARI	Virginie	Etablissement public Loire (chargée de mission inondations)
DELAUNAY	Alexandre	Etablissement public Loire (animateur de la CLE)